



Samedi 15 février 2015 à Boussac – 1^{er} Conseil d'administration 2015

PROCÈS-VERBAL DE SEANCE

Présents :

Messieurs Joël Trémoulet, directeur du SMBRC ; Michel Glaude, président de l'AAPPMA de Figeac ; Mme Géraldine Grépon, présidente des Moulins du Quercy ; Alain Vayssié, président de Sauvegarde Célé ; Alain Plénacoste, vice-président délégué ; Francis Ratié, trésorier ; Ronald Brus, statisticien qualité de l'eau ; Colette Roudergues (Bagnac/Célé) ; Denis Daynac (Boussac) ; Pierre Cassagnes (Bregues) ; Will Van Der Knaap (Cabrerets, Orniac, Bouziès) ; Cécile Puechméja (Camboulit) ; Sylvie Chiminello (Corn) ; Francine Herbin (Marcilhac/Célé) ; Jacques Van Delft (Sauliac/Célé).

Absents excusés :

Gilles Raffy (Bouziès) ; Bénédicte Vinel ; Marc Hermet (Figeac-Viazac).

ACCUEIL

Boussac : 15h00

Denis Daynac, Maire de Boussac accueille le Président et les Membres du Conseil d'administration de Sauvegarde du Célé, dont il fait lui-même partie.

Alain Vayssié ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et exprime sa joie de retrouver les rendez-vous de Sauvegarde du Célé, une cause importante dans sa vie.

ORDRE DU JOUR

1. Assemblée générale 2014 = Assurance de l'association ;
2. Adhésions : le point ;
3. Les référents communaux : travailler à deux pour prévoir l'imprévisible ;
4. Les réunions de travail depuis l'AG 2014 ;
5. Eau et changements globaux : le 28 novembre 2014, à Bordeaux ;
6. Baignade d'Espagnac-Sainte-Eulalie : le 10 décembre 2014, à Marcilhac-sur-Célé ;
7. Continuité écologique : motion votée par les élus du SmbRC, le 19 février 2015, à Figeac;
8. La qualité de l'eau du Célé ;
9. Les divers.

ASSURANCE

Francis Ratié confirme que le montant de l'assurance MAÏF, soit de 366,74 € versés en 2014, correspond à une année civile entière et couvre les risques liés à l'organisation des diverses réunions et assemblées. A noter qu'en 2013, cette assurance ayant été contractée le 30 juillet, le montant de 154,85 € correspondait à six mois de couverture.

ADHESIONS ET SUBVENTIONS

Francis Ratié, trésorier, a collationné les cotisations de chaque commune auprès des référents. Il enregistre, pour le moment près de 400 adhérents. A noter, la grande progression sur la commune de Bagnac sur Célé, commune récente où la nouvelle référente Colette Roudergues effectue une information de qualité, ralliant ainsi de nouveaux adhérents à la Sauvegarde du Célé.

La commune d'Espagnac Sainte-Eulalie, où madame Bagreaux a regroupé, très amicalement, des adhésions, a besoin rapidement d'un nouveau référent titulaire.

Sauvegarde du Célé est fière d'être soutenue par les municipalités. Plusieurs communes ont versées leur subvention pour l'exercice 2014. Appréciant leur soutien, une lettre de remerciement leur a été adressée ; dans le cas contraire, c'est une relance qui a été envoyée aux Maires.

LES REFERENTS COMMUNAUX

Ils ont un rôle primordial.

- Ils connaissent les particularités du Célé sur leur commune et les habitants qui la composent.
- Ils informent les adhérents de leur commune sur l'activité de l'association, les dossiers, les actions prioritaires, etc
- Ils rapportent aux responsables de l'Association les remarques ou questionnements des adhérents, signalent les anomalies et les problèmes soulevés sur leur commune.
- Ils perçoivent les cotisations annuelles des adhérents et enregistrent de nouvelles adhésions.

L'augmentation du nombre d'adhérents entraîne une charge de travail, non négligeable pour les référents, qu'il serait bien de partager. L'expérience a démontré la nécessité de prévoir une polyvalence qui faciliterait la logistique en cas de défaillance de l'un d'entre-nous.

Une solution ? Être deux.

Le partage des contacts, la rencontre des adhérents et la récolte de cotisations sont des activités qui peuvent être accomplies en commun. Par ailleurs, chacun selon ses responsabilités extérieures ou ses affinités, croise sur de nouveaux chemins, des personnes différentes, nouvelles et intéressées par la sauvegarde de notre Célé et qui seraient prêtes à nous rejoindre.

De surcroît, notre comité composé de quatre membres a aussi besoin du soutien des référents pour renforcer sa présence sur le stand de l'association lors des manifestations : Portes ouvertes en vallée du Célé (dernier week-end de mai), Célé'T (premier week-end de juillet) et tous les marchés de producteurs de la vallée où nous souhaiterions être présents.

Chaque référent est donc encouragé à trouver, d'ici le 1^{er} juin un co-équipier avec lequel il partagera sa charge de responsabilités. Un adhérent dynamique sensible à nos valeurs et qui acceptera de s'investir dans le rôle de référent suppléant.

LES REUNIONS DE TRAVAIL

Alain Plénacoste présente les différentes réunions de travail auxquelles Sauvegarde du Célé a participé depuis le 17 octobre, date de l'assemblée générale 2014 :

- 28/11/2014 : Eaux et changements globaux, à Bordeaux ;
- 05/12/2014 : Plan pluriannuel 2014-2019 et Contrat de rivière du SAGE ;
- 06/12/2014 : ARTEVIA et les élus de Brengues, plan d'action contre les inondations mis en place par le SAGE. Rappel sur les années 1974, 2003 et 2009 ;
- 10/12/2014 : Baignade d'Espagnac Sainte-Eulalie à Marcilhac sur Célé ;
- 04/02/2015 : Plan d'action territorial : lancement d'une étude sur le Célé, à Figeac.

EAUX ET CHANGEMENTS GLOBAUX

C'est une réunion d'experts qui étudient les changements sociaux, climatiques et alimentaires et analysent les conséquences sur les populations.

Les experts ont présenté leurs études avec une projection 2050, elles concernent les particuliers, les agriculteurs et l'industrie agro-alimentaire. Plusieurs constats :

- Des changements climatiques, avec entre-autres conséquences,
- La réduction importante des précipitations, avec pour conséquence immédiate,
- La mutation des cultures, et cependant
- Une augmentation incontournable des populations.

Le monde doit prendre rapidement des mesures concrètes pour appréhender ces changements de façon réaliste.

Les exploitations agricoles seront analysées et classées selon les normes européennes. La Rance, affluent du Célé en amont de Bagnac, influence la pollution du Célé. Des actions intercommunalités seraient-elles la solution ?

Alain Vayssié rappelle Serge Gay, qui lors de la conférence sur l'eau, en 2013 à Bédouer, prenait l'exemple de l'Afrique où les cultures et les plantations ne sont pas adaptées au climat.

Denis Daynac évoque les anciens qui observaient la nature et ainsi « savaient » que si l'eau du Célé sortait de son lit avant la Toussaint, elle recommençait 7 fois dans l'année qui suivait...

Romuald Brus reprend l'exemple des peupliers plantés à moins de 5 mètres du Célé ; quand on sait qu'un recul à 10 mètres réduit la pollution de 80% - précision de Joël Trémoulet.

Sauvegarde du Célé était présente le 4 juillet 2014 à Figeac lors de la signature du contrat de rivière. 23,5 millions € de budget destiné, comme le précisait monsieur Jean-Pierre Cazenave-Lacrouts, préfet du Lot : « à réparer les erreurs du passé ! ». Propos rapportés par Alain Vayssié.

BAIGNADE D'ESPAGNAC SAINTE-EULALIE

Le 10 décembre 2014, à Marcilhac-sur-Célé, Madame Martine Benet – Bagreaux, Maire d'Espagnac Sainte-Eulalie, les responsables du Satèse SYDED du Lot, du SmbRC et élus de la vallée étaient réunis à ce sujet.

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau de baignade, l'ARS (Agence Régionale de Santé) contrôle l'eau tous les 15 jours pendant la saison balnéaire. Les dates des contrôles sont fixées au début de l'été. En 2014, un contrôle a été effectué à Espagnac Sainte-Eulalie le 8 juillet, jour où la baignade était fermée en raison de la mauvaise qualité de l'eau. A la suite de ce contrôle, la baignade a été déclassée pour 2015.

Ronald Brus, statisticien de Sauvegarde du Célé, avait présenté, lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2014, le graphique de la qualité de l'eau des sept baignades recensées d'Espagnac Sainte-Eulalie à Cabrerets et soulignait, pour 2014, une qualité très médiocre des eaux de baignades pour la majorité des lieux. A noter que la qualité de l'eau est supérieure à Boussac qu'à Espagnac ; que se passe-t-il entre les deux communes ?

Sauvegarde du Célé, demandera au Sage Célé une mise en œuvre de détection pour définir et localiser l'origine de la pollution qui se passe en amont d'Espagnac Sainte-Eulalie et en aval du seuil de la Mouline à Boussac.

LA QUALITE DE L'EAU

En attente des résultats de l'enquête évoquée au chapitre précédant, Alain Plénacoste rappelle la nécessité pour Sauvegarde du Célé d'être autonome dans les analyses de l'eau et les relevés effectués.

Pierre Cassagnes intervient sur l'interdiction de consommer l'eau du robinet durant quinze jours, à Brengues, en décembre 2014, suite à la pollution du Célé.

Le problème localisé sur la commune de Brengues serait-il dû à des infiltrations souterraines ?

Le système d'adduction de Brengues ne semble plus adapté à la consommation d'eau annuelle de la commune et des améliorations semblent désormais incontournables.

La qualité de l'eau du Célé serait-elle la cause ? C'est un problème qui peut venir de bien d'autres facteurs. Il relève de la gestion de la distribution d'eau potable dont la commune est responsable.

Seules, les incidences sur la qualité de l'eau du Célé intéressent Sauvegarde du Célé, précise le président.

Pierre Cassagnes, notre référent, nous tiendra informé, car la population de Brengues a été invitée à une réunion programmée par les élus de Brengues et l'ARS, le 11 mars dernier à Brengues.

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Les ouvrages sur le Célé sont dans l'obligation d'être en conformité avec les normes nationales et européennes. Le SmbRC a demandé, avec l'accord de leurs propriétaires, une étude pour les huit ouvrages concernés sur le Célé, soit : les moulins de Marcihac, Espagnac Sainte-Eulalie, La Mouline à Boussac, Merlançon, Surgié à Figeac, Baldy et Larive à Bagnac, Carrègues à Le trioulou.

Les résultats devraient mettre en évidence la nécessité de travaux. Le regroupement de ceux-ci diminuerait le coût.

Les aménagements des ouvrages ayant des conséquences immédiates et à long terme sur le Célé, Alain Vayssié insiste sur la volonté des associations Sauvegarde du Célé, AAPPMA de Figeac et les Moulins du Quercy d'être avisés, concertés et de prendre part aux décisions lors des choix des travaux qui seront soumis aux propriétaires.

Joël Trémoulet, directeur du SmbRC, rappelle la réglementation qui définit - tous les cinq ans - le classement des cours d'eau. Le SAGE est responsable de la surveillance du Célé et du Drauzou. En fonction de ceci, le SmbRC commande une étude, propose un suivi et l'accompagnement des propriétaires d'ouvrages, dans la recherche de solutions favorables pour tous. Regroupant ainsi les travaux pour une réduction des coûts.

La question du nettoyage du fond de la rivière – toujours très controversée – refait surface !

Joël Trémoulet explique que c'est la « section » du Célé qui définit son débit au m². En creusant le lit, on modifie le débit, ce qui a une conséquence immédiate sur la vitesse du courant, entraînant des crues, l'affaiblissement ou la destruction des berges et précipite le transport des cailloux et des graviers. Le Célé, dans sa propre nature, est un filtre qui assure une auto-épuration.

DIVERS

Le sujet demandé par Pierre Cassagnes - concernant l'eau potable de Brengues - est développé au chapitre de la Qualité de l'eau.

Séance levée à 17h50.

Procès-verbal rédigé par Francine Herbin à Marcihac sur Célé le 14/03/2015 :

Approuvé par Alain Vayssié.

Le président :	Le trésorier :	La secrétaire :